

## **Règlement du jeu concours LUXDIS Hyper – Leclerc Drive de Foetz**

### **Article 1 : Société organisatrice**

Le présent jeu concours est organisé par la société LUXDIS Hyper, dont le siège social est situé à L-3898 Foetz/Mondercange, 11, rue du Brill, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B26118.

### **Article 2 : Objet du jeu concours**

LUXDIS Hyper organise un jeu concours avec obligation d'achat, du samedi 30 novembre 8h30 au dimanche 01 décembre 17h00, accessible uniquement sur le site internet ou l'application mobile du Leclerc Drive de Foetz. Le jeu a pour objectif de faire gagner des prix aux participants ayant effectué une commande et retiré celle-ci pendant la période définie du concours.

### **Article 3 : Conditions de participation**

- Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus) au moment du concours.
- Pour participer, il est impératif de passer une commande sur le site internet ou l'application mobile du Leclerc Drive de Foetz.
- Retirer cette commande entre le samedi 30 novembre 2024 8h30 et le dimanche 01 décembre 2024 17h00 inclus au E.Leclerc drive de Foetz situé à L-3898 Foetz/Mondercange, 11, rue du Brill
- Une seule participation par personne est autorisée.

### **Article 4 : Modalités de participation**

- Toute commande retirée dans le créneau du concours (du samedi 30 novembre 2024 à partir 8H30 au dimanche 01 décembre 2024 jusqu'à 17h00) permet de participer automatiquement au tirage au sort pour remporter l'un des prix mentionnés ci-dessous.
- Les participants devront retirer leur commande pendant la période précisée pour être éligibles au concours.

### **Article 5 : Description des prix**

Deux (2) mini frigos Coca-Cola sont mis en jeu. Un mini frigo Coca-Cola sera attribué à chaque gagnant. Il y aura donc un gagnant par mini frigo, soit deux gagnants au total.

### **Article 6 : Sélection des gagnants**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué à la fin du concours, parmi tous les participants ayant respecté les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le 02 décembre 2024 et les gagnants seront contactés par téléphone.

### **Article 7 : Remise des prix**

Les gagnants seront contactés personnellement au maximum 2 fois par téléphone (au numéro renseigné sur la fiche client) dans les 7 jours suivant le tirage au sort. En cas de non réponse après le second appel endéans un délai de 15 jours, le prix sera annulé et un nouveau gagnant pourra être désigné à l'issue d'un nouveau tirage au sort. Les prix devront être retirés au E.Leclerc drive de Foetz.

### **Article 8 : Conditions générales**

- Le concours est ouvert uniquement aux participants ayant effectué un retrait de commande pendant la période précisée.
- La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- LUXDIS Hyper se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler ce concours en cas de force majeure.
- Les données personnelles collectées pour ce concours seront traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles. Elles seront utilisées uniquement pour le bon déroulement du concours et la remise des prix.

## **Article 9 : Responsabilité**

LUXDIS Hyper ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site internet, de l'application mobile, ou d'un autre événement extérieur pouvant affecter le bon déroulement du concours.

LUXDIS HYPER décline toute responsabilité en cas de non manifestation du gagnant endéans le délai de 15 jours après avoir été informé de son gain.

LUXDIS Hyper décline toute responsabilité en cas de coordonnées erronée, ou en cas de problème de communication non imputable à la société organisatrice (exemple : mail rejeté, absence de messagerie téléphonique ou gagnant injoignable)

La société organisatrice se réserve le droit, sans information préalable, de modifier, d'écourter ou d'annuler à tout moment le Concours en cas de force majeure ou de tout autre événement imprévisible indépendant de sa volonté et ce, sans que le participant ou toute autre personne concernée ne puisse exiger d'indemnité.

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'arrêter ce jeu à tout moment sans annonce au préalable et sans dommage moral ou financier pour les participants.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement disponible en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier de justice.

La version déposée chez l'huissier de justice fera foi et prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.

Le gagnant accepte explicitement que LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz) publie son nom ainsi que les photos éventuelles à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre.

## **Article 10 : Protection des données personnelles**

Le traitement des données personnelles des participants est soumis à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Ces données sont récoltées et conservées par la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz). Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en s'adressant à la société LUXDIS Hyper (E.Leclerc Foetz).

## **Article 11 : Garantie**

La garantie d'une durabilité de 2 ans est prise en charge par la société Coca-Cola European Partners Luxembourg Sàrl donatrice des mini frigo, dont le siège social se situe à L-1818 Howald, 2 rue des Joncs, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B62499

